

Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes
de Techniques d'éducation
en services de garde (322.03) et (900.94)
conduisant au diplôme
d'études collégiales (DEC)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)
au Collège de Sherbrooke

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes en *Techniques d'éducation en services de garde* conduisant au DEC (322.03) et à l'AEC (900.94) dispensés au Collège de Sherbrooke s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ces programmes dans tous les établissements d'enseignement collégial qui les dispensaient en 1993-1994.

La Commission a mené ces évaluations conformément aux modalités exposées dans le *guide spécifique d'évaluation de ce programme*¹. Dans un premier temps, le Collège de Sherbrooke transmettait à la Commission ses rapports d'auto-évaluation des programmes conduisant au DEC et à l'AEC. Ensuite, un Comité visiteur² a analysé les rapports et effectué une visite au Collège les 2 et 3 mai 1995. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments des rapports d'auto-évaluation par des échanges avec la direction de l'établissement, les comités d'évaluation du DEC et de l'AEC, certains professeurs, des élèves³ ainsi que des finissantes. La Commission tient à signaler la qualité des rapports d'auto-évaluation ainsi que la collaboration manifestée par les personnes rencontrées lors de la visite. Elle en remercie le Collège.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse des rapports d'auto-évaluation soumis par le Collège, complétée par les principales constatations issues de la visite effectuée. Après une brève présentation des principales caractéristiques de chaque programme, le document présente les résultats de l'évaluation de chacun selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme, la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*, Québec, août 1994, 52 p.
 2. Outre la Commissaire, madame Louise Chené, qui en assumait la présidence, le Comité se composait de la présidente et directrice de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec et membre du Comité consultatif en TESSG, madame Brigitte Guy, d'une enseignante du Collège Édouard-Montpetit et membre du Comité consultatif en TESSG, madame Carole Lavoie, d'une enseignante du Collège de Valleyfield, madame Louise Beaulieu, d'une analyste de la Commission qui assistait à la rencontre à titre d'observatrice, madame Alice Dignard, et d'une analyste de la Commission qui agissait à titre de secrétaire de ce Comité, madame Mariette Trottier.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Évaluation du programme conduisant au DEC

Description du programme

Le Collège de Sherbrooke accueille, sur une base annuelle, près de 6 000 élèves à temps plein et environ 1 000 élèves à temps partiel. Ils sont répartis à peu près également entre les programmes de formation technique et les programmes de formation préuniversitaire. Chaque année, environ 150 élèves sont inscrites au DEC en TESG dont 60 en 1^{re} année.

Le Collège offre ce programme depuis septembre 1985. Dès le départ, il a mis sur pied un jardin d'enfants, l'Éprouvette, qui devint un outil pédagogique complémentaire à l'enseignement théorique. La couleur propre de la mise en oeuvre du programme vient de l'accent particulier mis sur le développement des activités d'animation et d'intervention auprès des enfants.

Dix-sept personnes enseignent en TESG au secteur régulier : seize à temps plein et une à temps partiel.

Résultats de l'évaluation

La Commission apprécie le dynamisme manifesté par le département dans la planification et l'organisation de la formation ainsi que dans la réalisation de l'auto-évaluation du programme. De même, la direction a témoigné de son écoute des besoins exprimés par le département en y répondant de plusieurs manières : ressources matérielles adéquates, perfectionnement accessible, soutien technique approprié.

La qualité de la mise en oeuvre du programme est toutefois affectée par un problème dont les professeurs paraissent peu conscients mais qui nuit à la performance du programme. Il s'agit de rapports professeurs élèves qui sont vécus par ces dernières comme des rapports de dépendance contraires à la recherche d'autonomie professionnelle visée par le programme. Même si le problème n'est heureusement pas généralisé, la Commission croit qu'il est assez présent pour affecter la qualité de la mise en oeuvre du programme.

Exception faite de ce problème particulier, les conditions sont réunies pour soutenir la mise en oeuvre d'un programme de qualité.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le Collège de Sherbrooke offre le programme de DEC en TESG depuis 1985. Il a des ententes avec plus de 100 milieux de stage, représentatifs de l'ensemble des services offerts et les contacts entretenus avec ceux-ci alimentent la perception des besoins des divers milieux de garde. De plus, à l'hiver 1993, une rencontre a eu lieu avec 3 employeuses ayant embauché des élèves issues des cohortes 1988, 1989, 1990 et une autre avec des finissantes. Ces rencontres avaient pour but d'évaluer le degré de satisfaction des uns et des autres par rapport au programme et d'alimenter la réflexion sur la modification de la séquence. Le Collège n'a toutefois pas encore formalisé sa collecte d'information sur les besoins de formation.

La Commission lui *suggère* donc de systématiser la collecte d'informations en regard des besoins de formation et d'en assurer le suivi.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

La mise en oeuvre du programme s'appuie sur un projet éducatif qui met en évidence la réponse aux besoins affectifs, sociaux, physiques, sensori-moteurs et intellectuels de l'enfant. Les valeurs qui en précisent l'orientation sont les suivantes : acceptation des différences, collaboration adulte-enfant, autonomie, sens de l'initiative et poursuite de buts, entraide et coopération, imaginaire et créativité,

découverte de la réalité, respect de l'environnement, respect de soi et des autres, sens des responsabilités, respect du rythme individuel. Les axes de formation identifiés par le Collège, soit le développement personnel de l'étudiante ou de l'étudiant, le développement de la psychologie de l'enfant, l'implication dans son service de garde et l'implication sociale, rejoignent les objectifs ministériels assignés au programme.

La Commission a pu constater que beaucoup d'efforts ont été investis depuis 1987 dans une adaptation locale des activités d'apprentissage en vue de répondre le plus adéquatement possible aux besoins perçus du milieu du travail. Les grilles des cheminements scolaires proposés depuis 1991 de même que le tableau faisant les liens entre les contenus des cours et les objectifs du programme sont éloquentes à cet effet. Les stages sont conçus comme des moments clés, des périodes charnières de la formation. L'organisation particulière du 6^e trimestre est à souligner : 4 cours sont dispensés de façon intensive durant une période de six semaines; pendant ce temps, les heures de théorie sont maintenues mais les périodes de laboratoire sont décloisonnées dans le but de favoriser l'application de la théorie. Cela vise à offrir aux étudiantes un contexte d'apprentissage qui cherche à recréer le plus fidèlement possible la réalité du travail en services de garde au Québec en ce qui a trait aux conditions matérielles d'implantation, d'élaboration de programme et de fonctionnement en équipe, en tenant compte des ressources humaines et matérielles disponibles.

La séquence de cours mise en oeuvre entre 1991 et 1994 présente toutefois quelques lacunes que connaissent les professeurs : le contenu de certains cours devrait être enrichi ou actualisé et émaillé d'exemples puisés dans les divers milieux de garde; l'articulation des cours, les uns par rapport aux autres devrait, dans certains cas, être repensée pour éviter la redondance; l'organisation des stages devrait être revue afin que le temps consacré au stage de sensibilisation soit davantage concentré et que l'expérience dans divers lieux de stage soit maintenue. Certaines d'entre elles pourraient être corrigées par l'application d'un projet de nouvelle séquence assortie de règles de promotion intersessions et de préalables, absolus ou souhaitables, qui a été déposée auprès de la direction des études, à l'automne 1994. La Commission s'interroge sur les délais entre le dépôt de cette nouvelle séquence et la date d'une éventuelle application. Elle a cru comprendre que l'affectation de ressources additionnelles était une variable très importante dans l'établissement de cette nouvelle grille mais ne croit pas que cette préoccupation devrait entraver la mise en oeuvre d'une séquence réputée plus apte à répondre aux besoins des milieux de garde et des élèves.

Plusieurs écarts ont par ailleurs été constatés entre la charge de travail demandée aux élèves (estimée par les professeurs) et la pondération ministérielle. Les professeurs n'ont pas toujours été capables de justifier le nombre d'heures de travail demandé pour atteindre les objectifs correspondant aux cours. Pour leur part, les élèves ont confirmé que les distorsions dans la charge de travail d'une session à l'autre, leur donnent l'impression de perdre leur temps dans certains cours alors que durant certains autres, elles estiment ne pas avoir assez de temps pour voir la matière avec suffisamment de profondeur.

La Commission *suggère* au Collège d'accorder davantage d'attention à la charge de travail demandée aux élèves, de l'assortir des justifications qui s'imposent et d'envisager une concertation entre les professeurs qui dispensent de la formation dans le programme de telle façon qu'un équilibre à ce sujet puisse être atteint à chaque session tout en permettant à chaque cours d'occuper la plage de temps qui lui revient.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Le rapport d'auto-évaluation présente les méthodes pédagogiques employées dans chaque cours, il les justifie et décrit les moyens pris pour en vérifier la pertinence et l'efficacité. Leur grande variété est destinée à favoriser l'atteinte des objectifs des cours et du programme. Certaines d'entre elles retiennent particulièrement l'attention de la Commission : l'organisation de la formation intensive au début de la 6^e session, l'utilisation de l'Éprouvette et de la salle d'observation attenante, l'organisation des stages, l'utilisation de projets concrets tels que la simulation de l'implantation d'un organisme à but non lucratif par la mise sur pied d'une association étudiante en TESG.

On prône même le développement d'une «approche interactive», orientation qui ne semble toutefois pas encore appropriée par les enseignants, mais qui inspire leur réflexion.

Malgré l'effort marqué pour la planification des enseignements, la Commission constate cependant une divergence importante entre les perceptions des élèves et celles de leurs professeurs sur ce sujet.

Les élèves rencontrées apprécient, dans l'ensemble, les méthodes proposées : observation directe, vidéos, études de cas en équipes, visites, etc. et reconnaissent la valeur de la plupart des cours suivis. Par ailleurs, elles formulent plusieurs critiques particulièrement en ce qui a trait aux rapports avec les professeurs. Ainsi, elles souhaiteraient être davantage écoutées, veulent qu'on leur fournisse davantage de matière et souhaitent que les échanges avec les enseignants se fassent sur la base du respect mutuel, en toute maturité. La Commission croit qu'il y a lieu de réfléchir à l'utilisation de certaines stratégies pédagogiques en n'oubliant pas qu'elles doivent avant tout servir à former adéquatement des éducatrices bien outillées pour intervenir auprès des enfants.

Dans l'ensemble, la Commission reconnaît la recherche d'efficacité dans le choix des méthodes pédagogiques. Il lui semble toutefois que la réflexion doive se poursuivre afin d'identifier les méthodes et les attitudes susceptibles de mieux favoriser, chez les élèves, l'appropriation des valeurs qui sous-tendent leur rôle futur d'éducatrice et notamment : l'autonomie, la créativité, le respect de soi et des autres, le sens des responsabilités... etc., bref, les valeurs articulées à l'axe de formation «le développement personnel de l'élève». La Commission pense que les divergences manifestes dans les perceptions des élèves et des professeurs tiennent surtout au fait qu'il y a des difficultés dans la transposition du projet éducatif centré sur les enfants dans le projet global de formation des étudiantes de TESG, certains enseignants reproduisant avec leurs élèves le type d'attitudes et de comportements que l'on veut que ces dernières adoptent avec les enfants.

En conséquence, elle recommande au Collège de réviser les méthodes et les attitudes pédagogiques présentes dans certains cours et de s'assurer que les valeurs qui sous-tendent le projet éducatif du département se traduisent en actions concertées visant l'amélioration de la communication et des relations avec les élèves.

Elle lui **suggère** en outre d'évaluer périodiquement la perception des élèves et des professeurs à cet égard.

Le Collège a mis en place plusieurs activités d'encadrement : semaine d'intégration, en début de formation, rencontres individuelles avec l'aide pédagogique, centre d'aide à l'apprentissage, maintien de groupes stables, services de psychologie, d'information, d'orientation, d'activités socio-culturelles. Actif dans la semaine d'intégration, le département effectue également un suivi serré pour les élèves en difficulté.

La Commission reconnaît la quantité de moyens mis en place pour soutenir les élèves tout au long de leur formation mais désire sensibiliser le Collège au droit que les élèves ont à la confidentialité du traitement de leur dossier respectif. En effet, la Commission s'interroge sur la manière dont les élèves sont traitées lors de l'application des mesures de suivi départemental : le vocable employé pour qualifier les élèves en difficulté de même que les lieux utilisés (qui semblent parfois être à aire ouverte) pour échanger au sujet de ces problèmes ne présagent pas, à son avis, de la discrétion nécessaire à une telle opération. En conséquence, elle *suggère* au Collège d'assurer la discrétion dans le suivi de chaque élève ainsi que la qualité de la rétroaction; elle lui demande aussi de mettre en place des mécanismes qui préservent la confidentialité des résultats.

Il n'y a pas de procédure formelle régissant la disponibilité des professeurs et les plans de cours n'en font pas mention. Les horaires de disponibilité ne sont ni affichés ni inclus aux plans de cours mais le département affirme qu'il y a toujours quelqu'un sur les lieux. La proximité des locaux d'enseignement favorise les contacts avec les étudiantes qui se disent satisfaites de cette disponibilité. La Commission invite néanmoins le Collège à mettre en place des mécanismes permettant d'aviser «formellement» les élèves de la disponibilité des professeurs.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les compétences des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Dix-sept personnes enseignent à l'enseignement ordinaire en TESG : seize à temps plein et une à temps partiel. Deux critères sont retenus pour l'embauche : une formation pertinente et une expérience en petite enfance. La qualité du corps professoral tient à sa formation (la majorité ont 16 ou 17 ans de scolarité et détiennent un baccalauréat), son expérience en enseignement (10 ans, en moyenne), son expérience sur le marché du travail, son engagement dans le milieu des services de garde (participation bénévole à différents regroupements ou organismes reliés aux services de garde ou à la petite enfance) et son intérêt pour le perfectionnement et la recherche.

Même s'il est codifié de façon détaillée, la Commission considère que le mode de répartition des tâches demeure vague puisqu'il est difficile de comprendre comment se concilient la spécialisation

et la recherche de la polyvalence. Les professeurs semblent se partager les cours sur la base de préférences individuelles, quand c'est possible.

La Commission *suggère* donc au Collège de s'assurer d'une plus grande flexibilité et de plus de souplesse dans la répartition des tâches, ce qui pourrait même faciliter l'implantation de la nouvelle séquence d'apprentissage.

Quatre personnes fournissent du support technique en TESG : une technicienne à temps complet, responsable de l'Éprouvette, offre, de l'avis de la Commission, une contribution importante à la réussite de l'apprentissage dans les cours pour lesquels elle est concernée; trois personnes à temps partiel (2/5 d'appariteur, 1/10 d'une technicienne en documentation et 1/10 d'un magasinier) sont les autres personnes attitrées au programme. La Commission estime que le soutien technique est une force du programme.

Le Collège dispose de quatre locaux spécialisés pour l'enseignement de ce programme : une matériathèque fort bien aménagée, un laboratoire pédagogique de deux pièces : le jardin d'enfants L'Éprouvette et la salle d'observation attenante, un local à vocation multifonctionnelle. Deux dépôts, attenants à chacun des locaux spécialisés, permettent de ranger le matériel pédagogique. Des cubicules sont également accessibles pour des rencontres individuelles ou en petits groupes. La Commission estime que les professeurs et les élèves sont bien traités : ils disposent d'un aménagement fonctionnel, de locaux bien équipés et de matériel de qualité, en grande quantité.

La banque des lieux de stage comprend 110 milieux représentant les divers secteurs de garde dont les services de garde en milieu scolaire. Quelques places sont aussi disponibles dans une agence de garde en milieu familial. Un comité «Relations avec les milieux» est en place depuis 1989 et a pour mandat de maintenir un contact régulier avec ces milieux. Il n'a toutefois pas le mandat d'évaluer des lieux de stage potentiels.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

La Commission note que la PIEA est appliquée et que cela a pu être vérifié tant en évaluation formative qu'en évaluation sommative. Les modalités d'évaluation sont présentes dans les plans de cours, les moyens sont variés et adaptés aux objets à mesurer mais on note que le «savoir-être» apparaît rarement dans les objectifs des cours. Les documents annexés au rapport d'auto-évaluation donnent un aperçu général du stage et de son déroulement. Ils précisent les attentes et expriment très clairement les objectifs de formation qui sont supportés par un portrait de compétences étayé. Les outils d'évaluation et d'accompagnement sont précis et favorisent la rigueur et l'équité. L'ensemble des outils d'évaluation utilisés par l'équipe de supervision témoigne de la qualité des activités d'évaluation conduites dans l'évaluation des apprentissages faits en stage. La Commission encourage le Collège à maintenir les mécanismes qu'il a mis sur pied pour assurer la rigueur, la qualité et l'équité des évaluations des apprentissages.

Les demandes d'admission en TESG sont à la hausse, au Collège de Sherbrooke, mais on contingente l'admission à deux groupes (60 élèves) en 1^{re} année. La sélection s'effectue sur la base du dossier scolaire. Les taux de réussite des cours (plus de 80 %) et surtout de diplomation (environ le tiers de l'effectif issu du secondaire obtient son diplôme dans les délais prévus; ce pourcentage est de 40 % pour l'effectif issu du collégial) représentent une force de la mise en oeuvre du programme. De plus, la persistance aux études est à la hausse (plus de 75 % des élèves des cohortes des trois dernières années se sont inscrites en 3^e année du programme). Les données présentées par le Collège indiquent une augmentation constante du taux de réussite des cours au premier trimestre qu'il attribue à l'engagement de professeurs ainsi qu'à l'ensemble des mesures d'intégration et d'encadrement des étudiantes. La Commission encourage le Collège à poursuivre le travail entrepris pour augmenter les taux de réussite des cours ainsi que la diplomation dans le programme.

La qualité de la gestion

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Les responsabilités reliées à la gestion sont assumées en collégialité par le département et la direction des services pédagogiques. La Commission note toutefois qu'il serait avantageux de resserrer les liens avec les disciplines contributives. L'approche programme qui commence à s'implanter devrait conduire à des améliorations en ce domaine. Par ailleurs, la Commission a pu constater que

plusieurs projets d'amélioration sont retardés ou remis en cause : implantation de nouveaux cours ou d'une nouvelle séquence, encadrement des élèves de première session... etc. et sont conditionnés par l'allocation de ressources additionnelles. Cela lui semble porter en germe l'incohérence suivante : les responsables du programme connaissent les besoins auxquels il faudrait répondre, savent comment le faire, mais en retardent l'application... en invoquant le manque de ressources. La Commission ne saurait endosser une telle prise de position, étant convaincue que plusieurs actions pourraient être réalisées sans ajouter de ressources.

Conclusion

Dans l'ensemble, la Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme conduisant au DEC en TESG au Collège de Sherbrooke. En effet, tout est à peu près en place pour contribuer à la qualité du programme : une équipe de professeurs compétents et expérimentés, un programme cohérent et bien organisé dont le département veut modifier la séquence pour le rendre encore plus cohérent par rapport au projet pédagogique qui supporte le programme, des ressources matérielles fort adéquates, des mesures d'intégration et d'encadrement des étudiantes qui, selon le Collège, ont permis d'augmenter la réussite des cours et finalement un support constant de la direction envers les initiatives fécondes du département de TESG.

L'évaluation révèle cependant un problème relationnel entre certains professeurs et leurs étudiantes qui, au-delà de l'insatisfaction qu'il génère chez ces dernières, est révélateur soit d'un problème d'attitudes de quelques professeurs à l'égard de leurs élèves soit d'une application pédagogique parfois maladroite d'un modèle de conduite que l'on veut transmettre aux étudiantes, à savoir l'éthique et le code de comportement d'une éducatrice formée pour favoriser le développement des enfants qu'on lui confie.

La Commission note également que le département a tendance à beaucoup planifier et organiser, mais à ne pas toujours passer à l'action ou à exiger des ressources additionnelles avant de réaliser tel ou tel projet.

Si le Collège et le département avec la collaboration des étudiantes du programme peuvent bien identifier puis régler de façon satisfaisante le problème relationnel évoqué plus haut, la Commission croit que tout sera mis en place pour continuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme.

Évaluation du programme conduisant à l'AEC

Description du programme

Le programme d'AEC en TESG est dispensé au Collège de Sherbrooke depuis 1974, tantôt à temps plein, tantôt à temps partiel. Les élèves inscrites à temps plein sont généralement financées par le ministère du Développement des ressources humaines, Canada ou la SQDM du Québec. Les élèves à temps partiel sont principalement des personnes qui occupent déjà un emploi dans un milieu de garde. Environ 150 élèves s'inscrivent à des cours du programme d'AEC en TESG au Collège de Sherbrooke. À l'automne 1993, seule l'AEC à temps partiel a été offerte.

Le corps professoral est composé actuellement de onze chargés de cours. Ces personnes ont une formation adéquate pour les cours dispensés et la plupart ont de l'expérience en milieu de garde ou auprès de la petite enfance.

Résultats de l'évaluation

La Commission regrette que ce soit seulement le programme à temps partiel qui ait été évalué bien que le Collège ait également offert l'AEC à temps plein en 1992. De plus, lors de la visite, la Commission n'a pu rencontrer des étudiantes à temps partiel, le Collège ayant plutôt invité des élèves inscrites au programme d'AEC dispensé à temps plein en 1994-1995. Cette situation l'empêche de porter jugement sur la mise en oeuvre du programme offert à temps plein et ne lui permet pas d'obtenir un éclairage complet sur le programme offert à temps partiel.

Dans sa forme actuelle, la qualité de la mise en oeuvre du programme offert à temps partiel peut être affectée par des problèmes reliés à sa cohérence, aux instruments d'évaluation des apprentissages ainsi qu'à sa gestion. Le Collège se doit de prendre rapidement les mesures appropriées pour redresser la situation. Il peut compter sur la compétence des enseignants et sur un effectif étudiant qui lui permet d'offrir régulièrement tous les cours du programme.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour le programme conduisant au DEC. Pour chacun, elle expose ses principales constatations et formule,

le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Pour le temps partiel, le Collège souligne qu'aucune analyse ou enquête n'a été faite pour déterminer les attentes du marché du travail. Aussi, est-il difficile d'établir l'adéquation entre les besoins des divers secteurs de garde, dont la garde familiale et la garde en milieu scolaire, et les objectifs et contenus de formation.

L'offre de cours est davantage faite en fonction des demandes exprimées par les élèves, d'une session à l'autre. Cela peut se comprendre, selon le Collège, par le souci qu'il a d'assurer ainsi un roulement dans l'offre des cours qui réponde aux besoins exprimés. Depuis vingt ans, il y a eu suffisamment d'inscriptions dans le programme d'AEC en TESSG temps partiel pour offrir tous les cours obligatoires et quelques cours optionnels, à chaque année, ce qui témoigne, selon lui, du besoin de formation et de la capacité de l'établissement à y répondre. De plus, comme la plupart de ces élèves travaillent dans un milieu de garde, l'intégration au marché du travail des personnes diplômées semble facile.

Malgré cela, la Commission *suggère* au Collège de systématiser ses moyens de recueillir les attentes des divers milieux de garde et de s'ouvrir davantage à la garde en milieu scolaire et en milieu familial.

La cohérence du programme

Le Collège a procédé à l'analyse des plans de cours et il a constaté certains écarts entre les objectifs des cours présentés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* et ceux des plans de cours analysés : par exemple, le 3^e objectif général concernant une meilleure connaissance de soi ne semble pas être interprété de la même façon par tous les professeurs et, par voie de conséquence, ne se traduit pas de la même façon dans les contenus de formation. Ainsi, le Collège a la conviction de ne pas cerner adéquatement cet objectif.

La Commission attribue à l'absence d'une vision globale du programme partagée par les enseignants, les carences identifiées dans les contenus des cours en regard des objectifs du programme.

Elle recommande au Collège de prendre les dispositions requises pour que soit définie et partagée par tous les enseignants du programme, une vision globale de celui-ci, afin que soient couverts adéquatement les trois objectifs généraux du programme.

La flexibilité de la séquence d'apprentissage est justifiée par le souci du Collège de répondre aux besoins des élèves. Malgré cela, celui-ci offre, sur une base régulière, les cours obligatoires et optionnels et, même si une séquence n'est pas, en principe, obligatoire, le Collège dispense les cours suivants dans l'ordre : 1) Développement de l'enfant I, 2) Développement de l'enfant II, 3) Élaboration de programmes éducatifs, 4) Stage, 5) Séminaire d'intégration. Cette programmation représente une force de la mise en oeuvre du programme. Pour les élèves qui travaillent déjà en garderie, le stage et le Séminaire d'intégration peuvent être reconnus par la voie de la reconnaissance des acquis. Les élèves ont l'initiative de leur cheminement respectif; ce faisant, le Collège est conscient que cela rend plus problématique l'émergence chez elle d'une vision intégrée du programme.

La vérification de la charge de travail des élèves relève de la responsabilité des professeurs. Or, la Commission constate qu'il y a des écarts entre la charge de travail estimée par les professeurs et celle réalisée par les élèves. Les exigences liées aux divers cours ne sont pas claires et elles sont insuffisamment circonscrites. De plus, celles-ci semblent ajustées à la baisse : le rapport d'auto-évaluation fait valoir que l'on tient compte que les élèves sont en emploi le jour, que leurs capacités d'abstraire, de lire et d'écrire sont faibles et que l'on considère le 3^e chiffre de la pondération comme un maximum à ne pas dépasser.

La Commission croit que cette conception des élèves et de leurs capacités d'assimilation crée des distorsions quant aux exigences liées à la formation.

En conséquence, la Commission recommande que le Collège prenne les mesures appropriées afin d'assurer un meilleur contrôle et un meilleur suivi de la charge de travail liée aux cours et qu'il prenne les moyens appropriés pour l'évaluer à sa juste valeur en lien notamment, avec la pondération ministérielle.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Les méthodes pédagogiques suivantes sont utilisées dans les cours : exposés théoriques, travail en équipes ou en petits groupes, séminaires, travaux pratiques, expérimentations, etc... L'établissement valide ses méthodes auprès des élèves en leur demandant leur avis à ce sujet et en examinant les résultats des productions demandées aux élèves.

Il n'y a plus de mesures d'aide particulières pour les élèves à temps partiel; l'offre d'ateliers d'aide à l'apprentissage a été maintenue durant quelques années mais elle a été retirée faute de fréquentation. La Commission invite le Collège à revoir cette question afin de rendre disponibles des mesures d'aide à celles qui en ont besoin. Le Collège procède à la reconnaissance des acquis, surtout pour le *Stage* et pour le *Séminaire d'intégration* en appliquant une procédure très rigoureuse qui, de l'avis de la Commission, représente une mesure positive, digne d'intérêt et exemplaire.

Les professeurs, des chargés de cours, sont disponibles avant et après les cours et pendant la pause. La Commission pense que les professeurs seraient disposés à offrir davantage de disponibilité s'ils avaient un local où se réunir, laisser leur matériel et rencontrer éventuellement des élèves.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Onze chargés de cours offrent présentement de la formation dans ce programme. Leur sélection se fait en concertation avec le département de TESG, sur la base d'une politique d'embauche qui est la même pour tous. La plupart des professeurs ont de l'expérience en jeune enfance ou de l'expérience en milieu de garde et leur formation académique est adéquate par rapport aux cours dispensés.

Les professeurs sont conviés à une rencontre en début de session. À cette occasion, les anciens sont invités à échanger avec les nouveaux à propos des plans de cours, des méthodes pédagogiques ou de l'évaluation des apprentissages. Par la suite, les communications se font de façon informelle. Des rencontres individuelles ou en groupes sont cependant possibles, au besoin. De plus, les contacts avec les professeurs du DEC en TESG semblent peu fréquents même si ces derniers affirment avoir une certaine ouverture à cet égard. Il existe toutefois un réseau informel de communication. Il faut dire que l'organisation de l'enseignement, notamment les horaires de travail des unes et des autres

et leurs conditions de travail respectives, ne favorisent pas les contacts et que l'absence d'un local de rencontre pour les professeurs à temps partiel ne permet pas d'augmenter leur disponibilité.

L'évaluation des enseignements n'est pas formalisée et elle est réalisée sur une base volontaire. Les chargés de cours n'ont pas accès au perfectionnement.

La Commission a constaté que l'accès au local spécialisé de TESH est conditionnel, pour les professeurs de l'AEC, à la non-utilisation de celui-ci par les professeurs du DEC. De plus, la matériathèque est accessible par le réseau informel, c'est-à-dire quand un professeur du DEC enseigne aussi à l'AEC. Les professeurs de l'AEC doivent donc faire preuve d'initiative : ils trouvent et transportent par leurs propres moyens le matériel dont ils ont besoin.

En tenant compte du fait que le Collège confirme qu'il offre bel et bien un programme lorsqu'il dispense l'AEC à temps partiel en TESH, la Commission *suggère* qu'il resserre ses modes d'évaluation et de support pédagogique des enseignements, qu'il favorise l'accès au perfectionnement pour les professeurs de ce programme et qu'il leur assure l'accès aux locaux et aux équipements spécialisés.

L'efficacité du programme

Outre les informations diffusées dans le bulletin *Bonsoir* au sujet des services disponibles et des mesures administratives les concernant, il n'existe pas de mesures favorisant l'intégration des élèves. Le Collège estime qu'il n'y a pas de besoins dans ce sens puisque les mesures qu'il a mises sur pied auparavant n'ont pas connu de succès auprès des étudiantes.

Il n'a pas été possible de cerner les critères de base de l'évaluation et d'en certifier la rigueur et la qualité : ainsi, si dans certains cours, on prétend être en mesure d'attester la maîtrise des compétences, on ne saurait dire qu'il en est de même pour tous les cours. Lors de la visite, il n'a pas été possible, non plus, de recueillir de l'information sur l'évaluation formative et on ne retrouve pas d'éléments dans les plans de cours nous fournissant des indices en ce sens.

En conséquence, la Commission recommande au Collège, dans un souci de rigueur et d'équité, de s'assurer que les modes et les instruments d'évaluation permettent de mesurer adéquatement les apprentissages à réaliser dans les

cours de l'AEC à temps partiel, en regard des habiletés à maîtriser et des standards de performance à atteindre.

Par ailleurs, dans le programme à temps partiel, les étudiantes peuvent voir reconnue leur expérience en milieu de travail dans le cadre d'une démarche rigoureuse de reconnaissance des acquis de formation. L'information obtenue par l'analyse des dossiers (exigences requises pour faire état de l'apprentissage extra-scolaire réalisé, la qualité des outils d'accompagnement et d'évaluation) attestent que les étudiantes qui se voient accorder une telle reconnaissance maîtrisent les objectifs du cours pour lequel elles demandent des unités. La Commission s'interroge toutefois sur certains aspects de leur application, notamment la reprise orale d'un examen écrit.

Chaque année, environ 15 personnes obtiennent leur diplôme dans ce programme. Les taux de réussite des cours se situent au-dessus de 90 %.

La qualité de la gestion

La direction soutient qu'elle offre vraiment un «programme» conduisant à l'AEC selon un cheminement à temps partiel. Pourtant, un certain nombre de représentants du Collège y voient plutôt une «offre de cours» en réponse à des besoins du milieu exprimés en ce sens, une sorte de menu à la carte devant favoriser un cheminement au rythme de chacune des élèves. Ces propos apparemment contradictoires montrent qu'il est difficile de lier une «approche pédagogique de gestion» du programme centrée sur l'atteinte des objectifs généraux de programme avec une «approche financière de gestion» préoccupée de la rentabilité de chaque activité offerte. Sans une orientation de gestion de programme claire, il est difficile de prendre les mesures requises pour soutenir la concertation des enseignants autour de l'élaboration d'une vision commune du programme et des conditions de son intégration aux activités d'apprentissage. Il apparaît aussi moins nécessaire d'établir des liens formels entre les responsables des programmes de DEC et d'AEC. Cela donne l'image d'une gestion éclatée ne permettant pas de gérer l'AEC comme un «programme».

La Commission recommande donc au Collège de renforcer son processus de gestion, d'assurer la concertation entre les enseignants, de formaliser les liens entre le DEC et l'AEC et d'assurer, aux professeurs comme aux élèves, un support adéquat.

Conclusion

Parmi les points forts du programme, il faut signaler en tout premier lieu la présence d'un corps d'enseignants ayant une bonne formation et une expérience de travail intéressante. Grâce au travail de ces enseignants, le Collège peut offrir des cours de bonne valeur et bien encadrer les étudiantes.

Cependant, un certain nombre de problèmes sont susceptibles d'affecter la qualité d'ensemble du programme et de façon plus précise sa cohérence et son efficacité. C'est pourquoi, elle estime que le Collège doit resserrer la gestion du programme et les instruments d'évaluation des apprentissages.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège a informé la Commission d'actions déjà réalisées et d'engagements pour améliorer les programmes.

Parmi les actions déjà réalisées, la Commission note qu'un échéancier commun des travaux et examens pour les élèves de 1^{re} année du DEC a déjà été élaboré et que cette mesure sera étendue en 2^e et 3^e années. En outre, le Collège a décidé de confier la responsabilité de l'ensemble du secteur des services de garde à une conseillère pédagogique avec mandat de préciser le projet éducatif du programme d'AEC, de favoriser la concertation des enseignants du programme d'AEC, d'assurer la liaison avec le département de TESH et d'élaborer des plans cadres pour chacun des cours.

Au chapitre des engagements, le Collège se propose d'ajouter à la relance des finissantes, des opérations régulières de collecte de données auprès des employeurs et des étudiantes actuellement dans le programme. Il entend favoriser une plus grande flexibilité dans la répartition des tâches des enseignants du programme de DEC. Toujours dans le programme de DEC, le Collège entend porter une attention particulière à la question des méthodes pédagogiques de façon à bien comprendre l'origine des problèmes relationnels dont il a été fait mention. En outre, les professeurs seront dorénavant plus soucieux d'intégrer des objectifs concernant le savoir-être à leurs plans de cours; ils préciseront également leurs périodes de disponibilité dans ces mêmes plans de cours.

Le Collège veut assurer un suivi systématique des plans des cours de l'AEC, en particulier en ce qui concerne la charge de travail des étudiantes, les modes et instruments d'évaluation et la comparabilité des exigences entre l'AEC et le DEC.

La Commission prend de ces actions et de ces engagements qui devraient permettre d'améliorer encore la qualité des programmes. Elle souhaite recevoir au moment opportun un rapport faisant état des progrès réalisés au regard de chacune des recommandations du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président